



Retrouvez le programme de la formation sur www.comundi.fr.
Indiquez la référence de la formation dans le moteur de recherche : pl20

Formation

Sécurisez vos contrats informatiques Négociez et rédigez les clauses indispensables pour verrouiller tous vos contrats



N° de réf :
PL20



Diversité des textes juridiques applicables, utilisation croissante des NTIC, pratique d'un double langage technique et juridique, nombre de fournisseurs accru... le montage de vos contrats informatiques est chaque jour plus complexe.

Conscient de ces difficultés, vous devez acquérir les connaissances indispensables pour **verrouiller vos contrats informatiques** : découvrez la formation "Sécurisez vos contrats informatiques".

Lieu de la formation : Paris

Tarif formation : 1795 € HT (2154.00 € TTC)

Dates :

Durée formation : 2 jours (14 heures)

26-27 mars 2015 ; 29-30 juin 2015 ; 19-20
novembre 2015

Une question ? Contactez-nous au 01.46.29.23.83

Objectifs de la formation

- Maîtriser les types de contrats informatiques et leurs spécificités : contrat de licences, d'intégration...
- Obligations CNIL, marchandage... : éviter les sanctions financières et pénales

Le(s) formateur(s)

- **Sonia HADJALI**
Avocate - Cabinet Sonia Hadjali - Avocats
- **Benoit DE ROQUEFEUIL**
Avocat à la Cour - Alain Bensoussan Avocats

Programme de la formation

► Jour 1 de la formation :

COMMENT PREPARER SES CONTRATS INFORMATIQUES POUR ANTICIPER LES RISQUES ET PREVENIR LES LITIGES

Définir ses besoins et préparer la négociation

- Anticiper les jalons essentiels en fonction de la nature du projet : spécifique, intégration, externalisation

Comment déterminer les critères de réussite de son projet

- Déterminer les leviers de négociation clés
- Déterminer les documents contractuels et opérationnels associés : étude d'opportunité, appel d'offres, cahier des charges...

Etude : comment définir les dispositions spécifiques liées à l'exécution du contrat

Les participants déterminent, à l'aide d'un plan type d'assurance qualité (PAQ), les points clés pour garantir la qualité de la prestation

LES CLAUSES INCONTOURNABLES POUR VERROUILLER SES CONTRATS**Limiter les risques de mise en cause liés à la gestion des droits d'auteur sur les créations informatiques**

- Les infractions au droit d'auteur : la contrefaçon
- La protection et la mise à jour des bases de données

Maîtriser les clauses incontournables des contrats informatiques

- La clause "objet", "conditions financières", "responsabilité", "recette", les garanties et les clauses de pénalités

Connaître les grandes catégories de contrats informatiques et leurs clauses requérant une vigilance toute particulière

- Contrats de réalisation d'un cahier des charges, d'étude, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'audit...

QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE POUR SES CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES - LICENCES, MAINTENANCE, ASP**Les contrats de licences : définir ses droits d'utilisation des logiciels**

- Quand devez-vous réaliser les mises à jours de vos logiciels ?
- Comment les licences peuvent-elles être transférées à des tiers ?

Le contrat de maintenance et de tierce maintenance applicative (TMA) : comment assurer la pérennité du service

- Comment garantir les accès sources ?
- Définir la réactivité de prise en compte et de traitement

Le contrat ASP : assurer la sécurité du service

- La garantie de bande passante et la stabilité des réseaux

► Jour 2 de la formation :**LES PRINCIPAUX PIEGES DES CONTRATS D'INTEGRATION****Garantir la réussite de ses contrats ERP/PGI**

- Définition de l'adéquation fonctionnelle : solutions standards et/ou développements spécifiques ?
- Administrer l'interface et la reprise des données
- Gérer les coûts et les délais : intervention en régie et/ou au forfait

Surmonter la complexité des nouveaux contrats multi-composants

- Comment faire face à la pluralité d'auteurs, éditeurs...
- Assurer la garantie de compatibilité des composants
- Définir les rôles et fonctions des intervenants : la gestion de la gouvernance

LES CONTRATS D'HEBERGEMENT ET/OU D'EXTERNALISATION**Maîtriser les nouveaux schémas contractuels de l'infogérance**

- Les nouveaux contrats d'infogérance
- Les contrats de "facilities management" et de "outsourcing"
- Le risque social : lorsque le projet d'externalisation implique le transfert de salariés
- Les clauses de reversibilité dans le cadre d'une externalisation de son S.I via un P.G.I
- La rupture pour faute : le coût de la réversibilité
- Les SLA

EVITER LES SANCTIONS FINANCIERES ET PENALES LIEES A SES CONTRATS INFORMATIQUES**Sous-traitance - Externalisation - Infogérance : les précautions à prendre pour éviter les sanctions financières et pénales**

- Le recours à des prestataires extérieurs
- Les risques juridiques
- Le prêt de main d'oeuvre

- Le marchandage
- Le travail dissimulé
- La dualité d'employeurs
- La violation du monopole des sociétés d'intérim

Quelles sont les obligations à respecter lors de l'introduction de nouvelles technologies

- Maîtriser l'impact social des projets informatiques pour éviter leur échec
- La procédure d'information et de consultation du comité d'entreprise
- Le délit d'entrave
- Les obligations auprès de la CNIL

Ils ont déjà suivi cette formation

**Laurent L., Responsable informatique,
Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain**
«Des formateurs compétents, beaucoup de cas concrets»

Tiphaine T., Juriste, La Poste
«La formation fait appel à des notions techniques difficiles d'approche et les explications sont très claires»

A qui s'adresse cette formation ?

- Directeur des systèmes d'information
- Responsable achats informatiques
- Directeur administratif et financier
- Juriste
- Chef de projet informatique
- Directeur informatique
- Directeur juridique
- Responsable sécurité informatique,
- Responsable études et méthodes
- Contrôleur de gestion

Pré-requis de la formation

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation

Retrouvez le programme de la formation sur www.comundi.fr, indiquez la référence de la formation dans le moteur de recherche : PL20

pl20



Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir nous renvoyer un bulletin par personne et par stage.

Par courrier :

Comundi

28481 Thiron Cedex

Par fax : 01 46 29 68 29

Par email : inscriptions@comundi.fr

Inscription à la Formation : « Sécurisez vos contrats informatiques »

Participant	Dates sélectionnées
Prénom - Nom : Fonction : Service : Tél : Fax : email :	<input type="checkbox"/> 26 - 27 Mars 2015 (Paris) <input type="checkbox"/> 29 - 30 Juin 2015 (Paris) <input type="checkbox"/> 19 - 20 Novembre 2015 (Paris) <hr/> <input checked="" type="checkbox"/> Journées Formation (2 jours, 14 heures) - 1795 euros HT (soit 2154.00€ TTC)
Responsable Suivi Inscription	Adresse de facturation (si différente) ou prise en charge par organisme collecteur
Prénom - Nom : Fonction : Service : Société / Etablissement : Adresse :	Prénom - Nom : Société / Etablissement : Adresse : Code Postal : Ville : Tél : Fax :

Code Postal : Ville :	email :
.....
N° TVA intra communautaire :	Cachet et signature :
.....	
SIRET :	
.....	
NAF / Activité : Nbre salariés / Habitants :	
.....	
Tél : Fax :	
.....	
email :	
.....	

Organisez votre déplacement :

Toutes nos formations se déroulent principalement sur Paris. Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, environ 4 semaines avant la date du stage.

Hébergement : pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. 01.49.21.55.90, par fax 01.49.21.55.99 ou par e-mail : hotel@netbba.com, en précisant le code de réservation Comundi.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (DISPONIBLE DANS LEUR INTEGRALITE SUR WWW.COMUNDI.FR, RUBRIQUE INFORMATIONS PRATIQUES)**INSCRIPTION**

Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial ou à réception de la convention simplifiée de formation professionnelle signée et portant cachet commercial. Pour les visio-formations, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant la formation dans les délais impartis.

ANNULATION - REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit COMUNDI et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer COMUNDI par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse info@comundi.fr reçu au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation. En cas d'annulation reçue moins de quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une visio-formation), le montant de l'inscription reste dû en totalité à COMUNDI. Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

Conditions spéciales concernant les Journées d'étude: des frais d'un montant de 250 euros HT par personne, majoré de la TVA en vigueur, seront facturés en cas d'annulation la veille de la journée d'étude ou le jour même, ou en cas de non présentation à la journée.

TARIFS

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Les petits-déjeuners, les déjeuners et les pauses-café sont offerts. Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants (à l'exception des journées d'étude); pour ce faire, n'hésitez pas à contacter notre service Clients au 01 46 29 23 79 (option 1) ou par courrier électronique à l'adresse inscription@comundi.fr

Le règlement intégral devra intervenir avant le début de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si Comundi n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.

Application d'une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L. 441-3, L441-4 et L441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze)% du montant des sommes exigibles.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de COMUNDI. Les traitements automatisés des données nominatives réalisés ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL le 07/04/2009 sous le numéro 1357005 par la société COMUNDI auprès de qui vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : COMUNDI, service marketing, 52, rue Camille Desmoulins, 92448 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX ou par téléphone au 01 46 29 23 79 option 3
Ces informations peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange auprès d'autres sociétés partenaires à des fins de prospections. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.